



Adaptation d'une trousse à outils de gestion environnementale

Pays	Bénin
Bénéficiaire	Association Béninoise des Professionnels en Évaluation Environnementale (ABPEE)
Montant total du projet	30 000 €
Montant de la subvention FFEM	10 000 € (33 %)
Partenaires financiers	MAE (10 000 €) ; Secrétariat International Francophone pour l'Evaluation Environnementale (10 000 €)
Durée du projet	24 mois
Signature de la convention	12 septembre 2006

Contexte

La région du projet, d'une superficie de 3 600 hectares, est la route des pêches, située dans la zone littorale entre les mairies de Cotonou, capitale économique du Bénin et Ouidah, port historique connu pour le transfert des esclaves vers les Amériques. Sa position charnière lui confère un rôle de trait d'union entre deux importants départements du Sud (Littoral et Atlantique) et de transit pour les oiseaux d'eau. La végétation naturelle se compose de savane herbeuse, de prairies et de formations marécageuses dont des mangroves. Les exploitations agricoles sont de petite taille et réduites dans les zones lacustres où la pêche et les activités maraîchères prédominent. Il existe toujours, mais de façon moins productives, de grandes cultures industrielles de palmier à huile et de cocotier.

La zone côtière est confrontée à une pression anthropique et à une absence de politique de gestion. Face à l'appauvrissement halieutique, des systèmes *d'acaja* (enclos) se sont développés, exerçant une pression sur la végétation de mangrove.

Objectifs

Ce projet a pour objectifs d'une part, de développer et capitaliser une méthodologie simple d'évaluation des dégradations environnementales et d'autre part, de faire participer activement les communautés locales à la préservation de l'environnement en encourageant les initiatives locales de lutte contre les dégradations environnementales

Principales activités

- Un séminaire de formation et d'information sur la trousse à outils, destiné aux spécialistes béninois et de la sous-région ;
- L'application de terrain de la trousse à outils où il s'agira de faire le point de la situation prévalant dans chaque secteur d'intervention (biodiversité, désertification/ dégradation des terres, effets des changements climatiques), d'identifier/confirmer ou examiner les questions prioritaires dans chaque secteur d'intervention, de définir les capacités à renforcer dans les secteurs d'intervention et de définir des actions concrètes de protection de l'environnement par les communautés locales.

Pour en savoir plus
www.ffem.fr